

[BOUYGUES TELECOM] HANDICAP : DES DROITS CONCRETS, PAS DES PROMESSES !

Ce que la CFDT a négocié pour les salariés

UN CPF RENFORCÉ

800€

Abondement annuel du CPF pour les salariés bénéficiaires concernés, avec un plafond porté à 8 000 €.

DU TEMPS POUR LES DÉMARCHES

4 Jours RÉMUNÉRÉS / AN

Pour les démarches liées au handicap, selon les conditions de l'accord. Un jour supplémentaire l'année de la première demande de reconnaissance.

MIEUX ACCOMPAGNER, MIEUX MAINTENIR DANS L'EMPLOI

- Poste adapté : équipements et aménagements du travail.
- Télétravail : jusqu'à 3 jours par semaine sous conditions.
- Reconversion : aide pouvant atteindre 3 000 €.
- Accompagnement : démarches de reconnaissance et maintien dans l'emploi.

ET DEMAIN ? ALLER PLUS LOIN !

L'ENDOMÉTRIOSE DOIT ÊTRE MIEUX PRISE EN COMPTE AU TRAVAIL

La CFDT estime qu'il est légitime d'ouvrir la négociation de 24 jours d'absence autorisée pour les salariées concernées par l'endométriose, afin de mieux prendre en compte les douleurs et les conséquences de cette maladie.

handicap en entreprise

handicap bouygues telecom

Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

insta [s3telecomsprestatairesidf](#)

Linkedin [S3C Télécoms Prestataires IDF](#)

Threads [s3telecomsprestatairesidf](#)

Tiktok[S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[\[BOUYGUES TELECOM\] HANDICAP : DES DROITS CONCRETS, PAS DE PROMESSES !](#)